

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Observation de traces de tortue marine *Caretta caretta* sur une plage d'Argelès-sur-Mer, dans les Pyrénées-Orientales



Lundi 14 juillet 2025, vers 4h00 du matin, des traces d'une tortue marine ont été observées sur la plage de la commune d'Argelès-sur-Mer, dans les Pyrénées-Orientales. Alertée, la Police Municipale s'est déplacée pour constater les traces de la tortue.

Le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF), les agents du Parc naturel marin du Golfe du Lion, en appui de la municipalité d'Argelès-sur-Mer, ont été mobilisés pour déployer le protocole de surveillance et de suivi sur le terrain.

Les indices laissés par les traces de la tortue n'ont pas permis de localiser précisément le nid. Toutefois, la commune d'Argelès-sur-Mer et le parc naturel marin du Golfe du Lion ont décidé de protéger la zone par une mise en défens.

Ce périmètre de protection permet d'éviter le piétinement, sur une plage très fréquentée, ainsi que l'impact des engins motorisés lors du nettoyage quotidien du sable et la potentielle prédation par les chiens.

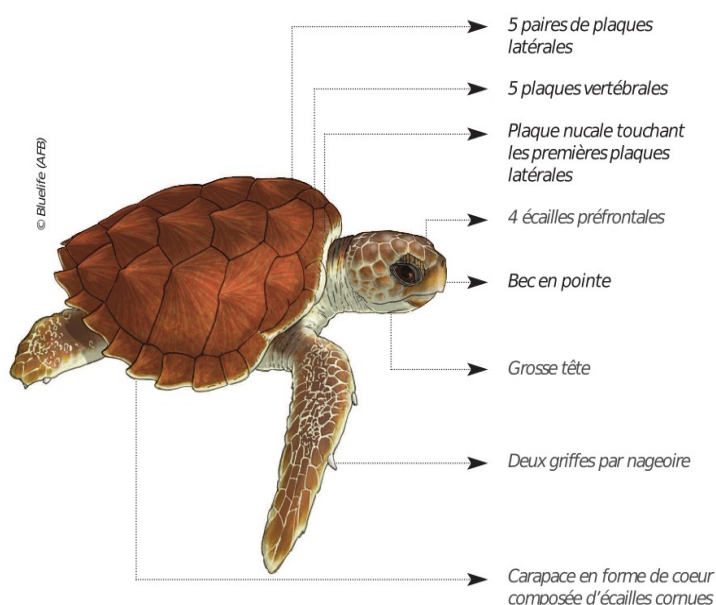
À l'approche de la date théorique d'émergence des tortillons, le suivi quotidien sera renforcé, conformément au protocole national de suivi des pontes. Des passages matin et soir sur zone permettront le signalement de l'émergence qui s'étalera sur plusieurs jours.

La tortue Caouanne est une espèce protégée :

Elle est protégée au titre des conventions internationales, de la directive européenne Habitats-Faune-Flore, et au niveau national au titre du code de l'environnement.

Sont interdits :

- La destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement intentionnels des spécimens, incluant les prélèvements d'échantillons biologiques, la perturbation intentionnelle, la perturbation induite par des nuisances lumineuses, et la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel.
- La destruction, l'altération ou la dégradation des habitats de reproduction.
- La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens de tortues marines prélevés.



En cas d'observation d'une tortue ou de traces sur le sable, contactez immédiatement le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) / Emergence au 06 16 86 26 86.

**Bureau de la Représentation de l'État et
de la communication interministérielle**
pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr

07 85 44 44 37 | 04 68 51 65 40
24, Quai Sadi Carnot -
66000 Perpignan